# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

**Bureaux No 73, rue de Chartres.**

**NOUVELLE-ORLEANS**

MARDI, 24 JUILLET 1873.

## Collége de Spring Hill.

**Incorporé par la Législature de l'Alabama en 1836.**

LE Collége de Spring Hill s'élève sur une colline à cinq milles de Mobile et à cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer.

Constamment rafraîchi par la brise, son site est à la fois agréable et sain.

Grâce à sa position le Collége est entièrement exempt des maladies qui sévissent à certaines saisons dans le Sud.

Cette Institution est sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, qui n'épargneront rien pour orner les esprits de leurs élèves des connaissances et former leurs cœurs aux vertus d'où leur avenir dépend.

Le plan des études est divisé en trois Cours principaux: le Cours Préparatoire, le Cours Classique et le Cours Commercial qui sont enseignés de la manière la plus sérieuse.

Pour plus amples informations, s'adresser au Collége de Spring Hill, ou au Collége des Jésuites rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans.

8 juil—3m dim mar jeu

## Avis.

LES soussignés, propriétaires de Moulins-à-riz, ont adopté le tarif et les conventions qui suivent, et qui seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883:

Ecallage—Par baril de riz-brut (162 livres) ........ 60 cts
Barils vides ........ 45 cts

A rendre, huit sacs de son sur chaque cent barils de riz-brut passé au moulin.

Tout riz-brut devra être pesé par un peseur public aux frais du consignataire et des certificats de poids seront fournis au Moulin.

Tout paquet pour riz écallé doit être fourni par le Moulin et les frais doivent être convenablement débités.

Tout sac à riz vide fourni par le Moulin doit être payé, et, s'il est rendu rempli ou vide, il n'en doit pas être tenu compte.

Pas de riz brut emmagasiné gratuitement, sauf la quantité que peuvent recevoir les bâtisses du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.

Pas de riz brut véhiculé sans frais.

Il ne sera alloué aucunes réductions ni escomptes (Rebates) sur ce tarif.

J. FOERSTER, Orleans Rice Mill.
ERNST & CO., Foerster's Rice Mill.
STEWART & RICKERT, Mariposa Rice Mill.
WARNER & HOELZEL, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME, Brooks Rice Mill.
ISAAC LEVY, Thompson's Rice Mill.
LOUIS RUCH, Perseverance Rice Mill.
DAN TALMAGE'S SONS & CO., American Rice Mill.

1er juil—1m

**Avis. — Bureaux de la Compagnie d'assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.**—Nouvelle Orléans, 12 juillet 1883. — L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu MARDI, 24 juillet, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie, 12 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDEAU,
13juil— Secrétaire.

**Compagnie d'Assurance du Sud, de la Nouvelle-Orléans.**—31 rue du Camp.—Nouvelle Orléans, 12 juillet 1883.—A une réunion régulière du Conseil de direction de cette Compagnie, tenue le 10 de ce mois un intérêt dividende au taux de SIX POUR CENT par an jusqu'au 1er de ce mois, sur les paiements faits au fond capital, a été declaré, payable aux actionnaires sur demande.

SCOTT McGEHEE,
13 juil—15 f Secrétaire.

Nous, soussignés, avons ce jour, formé une société sous la raison de GIROT & GOICHOT, dans le but d'exploiter le commerce au détail des vêtements confectionnés et faits sur mesure et des articles de toilette.

Vers le 15 Septembre, nous transfèrerons notre magasin du No 11 de la rue du Camp au No 80 de la rue du Canal

LEOPOLD GIROT
PROSPER GOICHOT.

1 juil—1m.

## L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits.
**Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.**

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siége de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 p. m.

**Nota-Bene**—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fev—1an MaJD

# A. CAPITON

**TAILLEUR-FASHIONABLE**
**3 Rue Carondelet, près Canal... 3**

VETEMENTS de noces et de soirées, une spécialité. Mes étoffes de Printemps et d'Eté viennent d'être reçues. Venez en examiner mon nouvel assortiment. Prix modérés. Vêtements pour bureaux faits sur commande à $30 et au dessous de ce prix. 10 av—3mDMaJ

# Wheeler & Wilson Silent No 8.

La machine le meilleur marché à acheter

PARCE QUE C'EST

**La plus facile à comprendre,**
**La plus facile à diriger,**
**Celle qui fonctionne le mieux,**
**La plus durable,**

—AUSSI—

Elle fait le travail le plus perfectionné.

**A vendre Comptant ou à des conditions faciles.**

## WHEELER & WILSON M'F'G Co

**103 rue du Canal,**
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Demandez des listes de prix.
11 mai—SaDMaJ

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

**LA NOUVELLE-ORLÉANS**
**BUREAUX 92 RUE ROYALE.**

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

**Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.**

| | |
|---|---|
| Audiffret, Jean-Baptiste | Labigand L S |
| Abadie Cérile B | Le Corgne De C |
| Augereau J. M. d' | Lejet Joseph N |
| Augereau Vve d | Lamason J G |
| Augereau P. D. d' | Latapie les époux |
| Bordes Dominique | Lauréal David |
| Bernard les époux | Le Maréchal C |
| Becker Pierre | Monnier Lesare |
| Castelin Michel | Mascaré Mme |
| Camors & Cie | Martin Jean |
| Cérier Célestin | Maury Fosis |
| Claverie Jean Marie | Morin C G |
| Demander F | Rémond Jules |
| Dherbécourt A | Servel A |
| Dinos Jean | Suc Jules |
| Ducos Bernard | Sisos M |
| Dumas Adèle Levy | Turcan B |
| Dumas Ed | Tujague B |
| Despax M | Thévenin De Vve |
| Delare Vve | Vergnole les époux |
| Fontan Baptiste | Vérot les époux |
| Garlepied M | |

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er juillet 1883.

## Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque, des ports brésiliens, Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanilla, Barranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation et des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 8ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.

# ELKIN & CIE.,

**100....RUE DU CANAL....100**

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

# TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

21avril—dim.mar.jeu

## LEON QUEYROUZE,

**"GROCER" EN GROS,**
—Importateur de—
**VINS ET DE LIQUEURS**
—Et marchand de—
**Produits des Campagnes et de l'Ouest,**
**97 RUE DECATUR,**
11 mars—1an Nlle-Orléans.

## LAURENT LACASSAGNE

**Marchand-Commissionnaire,**
**97 RUE DECATUR,**
Bureau au Premier.

Avances libérales sur consignations de coton, cannes, mélasses et riz, etc.
25 mars—1 an

## Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans,

**Bureau, 12 rue Carondelet.**

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $133 297 02 | |
| Sur les risques de rivières | 13,057 51 | |
| Sur les risques de mers | 17,657 72 | |
| A ajouter, les primes non échues de 1882 | 20,324 52 | |
| | | $184,336 77 |
| A déduire les primes non échues en 1883 | $26,401 09 | |
| Moins les primes remboursées et les cancellations | 3,691 69 | 30,092 78 |
| Primes nettes | | $154,243 99 |
| Moins les pertes etc payées durant la même période | | |
| Sur les risques d'incendie | 73 865 27 | |
| Sur les risques de rivières | 7,952 45 | |
| Sur les risques de mers | 19,318 07 | |
| Réassurances | 7,335 00 | |
| Impressions et annonces | 463 15 | |
| Taxes | 1,283 83 | |
| Refs non Rebates | 27,572 79 | |
| Bureau des réassureurs | 2 036 87 | |
| Dépenses etc moins intérêt | 8 820 50 | $148,677 93 |
| | | $5,566 06 |
| A ajouter Profits et pertes | | $29 401 09 |
| | | $34,967 15 |
| Réserve pour les pertes non ajustées et non payées | 10 460 00 | |
| Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883 | 5 000 00 | |
| Cinq pour cent dû maintenant | 5,000 00 | |
| Surplus | 14 507 15 | $34,967 15 |

La compagnie a l'actif suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Comptant | $17 183 95 | |
| Primes en voie de perception | 18 933 42 | |
| Actions et banques et autres valeurs au pair | 37 692 76 | |
| Effets immobiliers | 39 992 40 | |
| Billets garantis par nantissements | 16 397 68 | |
| Billets garantis par hypothèques | 17,042 48 | |
| Billets à recevoir à courtes échéances | 9 355 09 | |
| Meubles de bureau et installation | 2 370 25 | $158,967 74 |

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

**Bureau de Direction:**

| | |
|---|---|
| E. PRAGST, | A. WALZ, |
| M. POPOVICH, | F. AUFMKOLK, |
| B. SALOY, | WM. FAGAN, |
| M. ABASCAL, | M. SCHROEDER, |
| D. HUGHES, | J. SAMBOLA, |
| A. D. FINLEY, | A. HAHER, |
| THEO. L. SUGG, | S. M. MILLER, |
| GEO. AUER, | GEO. ELLIS, |
| C. TRUMPY, | J. H. MENGE, |
| P. THOEMAEHLEN, | FERD. GOLDSMITH, |
| P. E. ARRAZIS, | A. XIQUES, |
| PETER BLAISE, | B. CAMPIGLIO |
| | E. SEIBEL. |

18 juil—1m

## COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

**DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**
**(Southern Insurance Company of New Orleans.)**

Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER........Président
H. GALLY........Vice-Président
SCOTT McGEHEE........Secrétai

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| Emile L. Carrière, | Louis Bush, |
| J. J. Gidière, | G. P. Harrison, |
| B. F. Chambers, | D. Fatjo, |
| Gilbert H. Green, | H. E. Stroppa, |
| M. Schwabacher, | J. A. Duffilho, |
| J. A. Lafaye, | J. H. Menge, |
| John T. Moore, jr, | P. A. Villeré, |
| Adolph Meyer, | Geo. H. Dunn, |
| E. L. Forstall, | F. G. Ernst, |
| Joseph David, | I. Hernsheim, |
| J. A. S. Vaught, | R. Beltran, |
| L. Lacassagne, | Henry Lehmann |

Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital se porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que le moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes actuellement payées. 20 nov—6mD

## BUREAU DE PRETS.

# OTTO SCHWANER,

**17........RUE BARONNE........17**
**ENTRE CANAL ET COMMUNE.**
**Près de la SALLE GRUNEWALD.**

## MaraisStreetSteam Brewery

# H. F. STURCKEN,

**80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,**
**Entre Conti et St-Louis,**
**et fév—88, 1 an, DMJ**

# BASILE BARES,

**No 84 - - Rue Royale - - No 84**
**Entre St-Louis et Conti.**

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

**Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,**
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Pianos. 17sept—

## INSTITUTION CURTO.

**Pensionnat et Externat,**
**Coin St Philippe et Prieur.**

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Cours d'Espagnol et d'Allemand à lieu q t el at. 17 oct—

Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.

# Fred. N. THAYER,

**162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.**
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.

**Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais,** Voitures d'enfants, Velocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars 83—1an

# P. BOISSONNEAU,

**MARCHAND-TAILLEUR.**

137 - - Rue du Canal - - 137

**AU PREMIER,**
**ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.**

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de déballer un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et **il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.** 8avril—au 22 oct.

## Dr. J. B. Perez,

**Médecin et Chirurgien,**

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

**ORGANES GENITO-URINAIRES**

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

**No 6 rue South Rampart.**
29 mars—83—1 an

**1848. 1848**

## Importateur du Galvanisme,

# C. ROUYER,

**Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.**

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets **couverts Alfenide,** couteaux etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

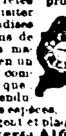

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

**Ré-argenture** de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

**Spécialité** pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

16e—6de—DMarJ

## L'ASSORTIMENT

—DE—

# VETEMENTS

## DE PRINTEMPS

—POUR—

Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnons depuis soixante jours, est maintenant

**COMPLET,**

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

**L'examiner de bonne heure,**

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.

Nous avons publié un

## CATALOGUE DE MODES,

que nous distribuons dans nos

**Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal,**
de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

# LEON GODCHAUX,

Marchand de vêtements et d'articles de toilette,

81, 83 et 85 rue du Canal.

1er avril—

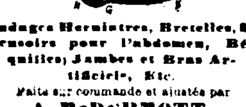


**Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.**

Faits sur commande et ajustés par

**A. McDERMOTT,**
**153 rue du Camp, Nlle-Orléans.**

N. B. Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
28 avril—1 an

# Portable Electric Lighter

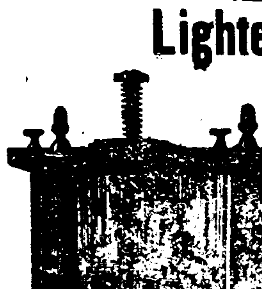

## PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. **L'appareil est complet,** le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, on comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO., 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

*"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sûr et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." — Scientific American, New York, 16 décembre 1882.*

23 avril—3 m. mar. J. D.

# L.S.L.

**CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple**

Tous les lots payés en plein!

# GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE

# LE GRAND TIRAGE MENSUEL

# De la Loterie à $5,

# CLASSE H,

# DE LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883

**Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du**

# Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

# Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

# GROS LOT

# $75.000!

1967 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

# $265,500!

**Le tirage commencera positivement à 11 h. du matin**

# Voyez le Plan.

# 100,000 billets à $5 chacun.

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000, | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000, | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000, | 10,000 |
| 20 Lots de | 500, | 10,000 |
| 100 Lots de | 200, | 20,000 |
| 300 Lots de | 100, | 30,000 |
| 500 Lots de | 50, | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25, | 25,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

- 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ........ 6,750
- 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ........ 4,500
- 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ........ 2,250

1,967 Lots se montant à ........ $265,500

**CERTIFICAT**

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirige et contrôle les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ces Avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

**S'adresser à**

## M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur l'Express, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.

Envoyez vos lettres contenant de l'argent par l'Express.

**Remarquez que**

## TOUS LES LOTS

—SONT—

## PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

## ASSURANCES

### Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

**BUREAU, 37 RUE DU CAMP.**

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $80,826 16 | |
| Primes sur les rivières | 33,445 86 | |
| Primes sur les mers | 47,672 67 | |
| | $161,944 69 | |
| Non terminés le 30 avril 1882 | 28,917 51 | |
| | | $190,862 20 |
| Moins, primes non échues, le 30 avril 1883 | | 25,000 00 |
| Primes gagnées de l'année | | $165,862 20 |
| Reçu pour intérêt, loyer, etc | | 19,898 72 |
| Gains totaux de l'année | | $185,760 92 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies | $22,451 50 | |
| Pertes sur les rivières | 7 7-9 70 | |
| Pertes sur les mers | 32,101 92 | |
| | $62,343 12 | |
| Réassurances, primes remboursées et escompte | 37,750 19 | |
| Taxes, Bureau des Réassureurs, etc | 17,991 27 | |
| Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc | 19,489 85 | 137,574 43 |
| Profits nets | | $48,186 49 |

La compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Comptant en caisse | 33,470 98 |
| Prêts garantis par hypothèques ou nantissements | 196,997 45 |
| Billets à recevoir | 13,646 79 |
| Immeubles | 117,165 99 |
| Primes en voie de perception | 27,686 15 |
| Actions, Bons, etc | 95,714 20 |
| Meubles et installations de bureau | 5,132 45 |
| | $491,815 01 |

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.
JOHN HENDERSON, Président.
THOS F. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

| | |
|---|---|
| John Henderson, | Jno H. Hanna, |
| Thos. Smith, | F. J. Gasquet, |
| W. J. Castell, | M. E. Garvey, |
| Jno T. Gibbons, | Geo. McCloskey, |
| Wm Hart, | Amédée Couturié, |
| E. Gauche, | Richard Herrick, |
| | Edw. Irwin. |

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

### Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

**No 104 RUE DU CANAL.**

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises

| | | |
|---|---|---|
| Risques de feu | $248,848-70 | |
| Risques sur les mers | 22 022 70 | |
| Risques sur les rivières | 22,912 63 | |
| Total des primes | $293,7-4 12 | |
| Moins les primes non échues | 75 281 00 | |
| Primes nettes, échues le 31 mai 1883 | | $218,503 12 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $56,527 62 | |
| Sur risques maritimes | 13 201 25 | |
| Sur risques de rivières | 4,495 50 | |
| Taxes et dépenses moins l'intérêt | 26,164 16 | |
| Réassurances et primes remboursées | 16 100 26 | |
| | | $116,488 79 |
| Profit | | $102 014 33 |

La Compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Immeubles | 244 820 53 |
| Actions de banques, chemins de fer et autres actions | 61 332 75 |
| Billets garantis par hypothèque et nantissement | 142 330 00 |
| Billets à recevoir | 61 098 58 |
| Primes en voie de collection | 36 450 06 |
| Actions du Vallette Dry Dock Co | 11,362 50 |
| Actions du New Orleans Water works Co | 19,600 00 |
| Bons Consolidés de la Louisiane | 15 426 25 |
| Mandats sur la ville (City Time) | 2 000 00 |
| Jugement sur billets hypothécaires | 4,335 00 |
| Argent en caisse | 82,579 62 |
| | $688 334 49 |

L'exposé ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11me jour de juin 1883 il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| P. MASPERO, | JNO. B. LALLANDE, |
| M. W. SMITH, | J. J. FERNANDEZ, |
| D. FATJO, | PAUL FOURCHY, |
| EDWARD TOBY, | D. A. CHAFFRAIX, |
| M. W. TAYLOR, | CHAS LAFFITTE, |
| | JOS. A. SHAKESPEAR. |

12juin—

### Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans)
RUE DU CAMP, 31

CAPITAL ........ $300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883)

Primes reçues—

| | | |
|---|---|---|
| Sur des risques d'incendie | $62 159 53 | |
| Sur des risques de mer | 6,599 52 | |
| Sur des risques de rivière | 5,586 27 | |
| Primes totales | | $74 345 32 |
| Pertes payées | | |
| Sur des risques d'incendies | $3,070 31 | |
| Sur des risques de mer | 3,419 36 | |
| Sur des risques de rivière | 355 93 | |
| | $6,845 60 | |
| Escomptes et commissions | 9 686 64 | |
| Réassurances et primes remboursées | 4,961 80 | $21 494 04 |
| Surplus | | $52 851 28 |

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés à la fin de chaque année fiscale,

**50 pour cent**

ses profits après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché à moins que pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides ou plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage du public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

### Compagnie d'Assurances du Croissant.

**(CRESCENT INSURANCE)**
**67 et 69, rue du Camp**
**NOUVELLE-ORLEANS,**

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849. —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.

**CAPITAL EN ARGENT....$600,000**

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN........Président.
CHAS. H. DOLSEN........Vice-Président.
CHAS. E. RICE........Secrétaire.

**Directeurs**

| | |
|---|---|
| Samuel H. Kennedy, | Paul E. Mortimer, |
| Victor Meyer, | Joseph Bowling, |
| W. B. Conner, | S. Hernsheim, |
| George W. Sentell, | Edward Nalle, |
| Alf. Hepburn, | J. J. Reiss, |
| Charles Newman, | Lewis Prados, |
| U Marinoni, | Harry L. Flash, |
| Lucien Deléry, | A. H. Siewerd, |
| Charles H. Dolsen, | Sigmund Katz, |
| Reuben G. Bush, | N. D. Wallace, |
| John Calder, | R. F. W. Bochmann, |
| S. O. Coulon, | Wm Garig, |
| W. A. Phelps, | John D. Fisher, |
| M. Gillis, | A. Rosenfeld, |
| Wm. R. Lyman. | C. H. Davis. |

**Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.**
Oiiui82—1an vbe

# Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

**MALAKOFF BITTER,**
**94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans**
Succursale à Paris
1—juil y—Dim, Mer, Vend

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF**

**Jules T. Morel vs John M. Hutches.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 8 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-dix-sept. Lequel dit lot mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: quatre cent soixante-huit 75|100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 o|o à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 o|o honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance: quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilége de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75|00 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Hutches à son propre ordre et par lui endossé payables à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—2 14 21 25 août.

**Lehman Abraham & Co vs McFarland & Dupré.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,013. En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs McFarland & Dupré (Frank P. McFarland et Raoul Dupré) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8351 Division D du dit rôle de la dite Cour, intitulé Frank P. McFarland & Raoul Dupré vs Lehman Abraham & Co., dans lequel les plaignants réclament et demandent un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Piastres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais du procès, supposés avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'émission illégale d'un attachement dans cette affaire, qui a été renvoyée.

Le dit procès n'est pas encore appelé et dans leur pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un jury.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24, 28—1, 4 août

**Succession de H. H. Hachine.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8491. En vertu d'un ordre de vente date du 21 juillet 1883 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts d'après une liste détaillée enregistrée dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—24, 28, 1, 4 août

**Lafitte & Dufilho vs. William D. Hoyle et Joseph Knoblocher.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8750. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Bergerou et Hospital, désignés comme lots numéros quatre et cinq sur un plan dressé par Reinnagel le 9 mai 1877 et déposé comme plan à l'étude de T. Guyol, notaire. Les dits lots se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal. Le lot numéro quatre a une profondeur de cent trente six pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles et le lot numéro cinq a une profondeur de cent soixante pieds six pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs de la succession de Mme E. F. Hoyle, conformément à un acte passé pardevant Samuel Flower, notaire, en date du 24 juin 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27 juil 3 11 18 21 28

**Delord Barthe vs Mme Vve Addy Hepp.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No ... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 11 août 1883, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Edward, maintenant Melpomène, Constance et Terpsichore composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène du Pmte Hepp.

2° Un autre certain terrain mesurant au premier et mer sur vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain mesurant Ref que ceux ci-dessus décrits et désigné par le numéro vingt huit sur un plan fait par F. Pilié en date du 3 février 1823 déposé comme plan No 5 en l'étude de Jules Mossy notaire en cette ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent sept pieds dix pouces et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même îlet que ceux précédemment décrits désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse des héritiers de W. A. Hepp conformément à un acte passé pardevant Chs T. Soniat, notaire en cette ville le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10juil—10 17 24 31—août 7 11

**Mme Elisabeth F. Brandenburg vs Edward A. Yorke, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8595—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Félicité à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlet numéro quarante six, sur un plan du faubourg Annonciation, une copie du dit plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire, et une autre copie annexée à l'acte passé pardevant James Graham, notaire, le 17 janvier 1851, lesquels dits lots mesurent conformément aux dits titres soixante et un pieds six pouces de face sur la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Richard de cent quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, sur une profondeur et façade à la rue Félicité de deux cent vingt huit pieds et à peu près cent quatre vingt pieds et cinq lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de la veuve et héritiers de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10 17,24,31—4 août

**Manuel Abascal vs. Henry T. Lonsdale**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, priviléges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt-trois et vingt quatre, chacun mesurant comme suit, savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt quatre ont été acquis par le défendeur lui, par achat de la succession de Louis Cavallier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Klein prêtre, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 370, et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur lui, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkin, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1873, enregistré au dit bureau de transfert, au dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—7,14,18 août

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF**

**Louis Maithot vs Jacques Godfrey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8054.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 28 juillet 1883, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

7 vaches, 1 charrette à lait, 1 cheval aveugle, etc; actuellement sur les lieux, au coin des rues Nelson et Rosier, dans le Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil 17,24 28

**Lafitte & Dufilho vs. Charles G Johnsen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance, St-Joseph et Julia, et désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer général, en date du 28 septembre 1834. Le lot numéro quatorze mesure trente pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro treize, touchant au numéro quatorze, mesure vingt-un pieds deux pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de Louis Bonhomme, conformément à un acte passé pardevant W J Castell notaire, le 20 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27 août 3 7

**Succession de Mme Julia Wittum vs Frantz Wittum.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8675—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits le LUNDI, 30 juillet 1883, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Tout le contenu et les installations du café et salon de bière bien connu, No 44 rue St Charles dans le Premier District de cette ville.

2° Les meubles et effets mobiliers renfermés dans le dit local No 44 rue St Charles.

Conformément à des inventaires déposé à mon bureau.

Les dites ventes auront lieu en bloc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25 30

**Rudolph F. Theurer vs. Franz Wittum et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9018—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 22 août 1883, à midi la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Miro et Tonti, désigné comme le lot numéro quatre sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de O de Armas, notaire, en date du 19 avril 1866. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt sept pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds entre lignes parallèles et égales.

Laquelle propriété a été achetée par Franz Wittum de Mme veuve Marie Steiger, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28—4 11 18 22 août

**S. Rocheteau & Co vs Veuve Pierre Letellier et al**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8829—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros dix sept et dix huit de l'îlet No 442 borné par les rues Hagan, anciennement Prieur, St Jean Baptiste, St Philippe et Baudin anciennement Dix-sept. Lesdits lots ont, d'après, mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro dix sept mesure trente trois pieds quatre lignes 33, 0, 4, de face sur la rue St Jean sur cent profondeur et façade à la rue Hagan de cent vingt huit et lo me entre lignes sept pieds cinq pouces de profondeur sur le côté qui le sépare du lot No 18 et trente deux pieds de largeur dans le fond.

Le terrain dix huit mesure trente trois pieds quatre lignes de façade rue St Jean, cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la limite du côté du terrain dix sept, cent quarante six pieds dix pouces de profondeur sur la limite du terrain dix neuf et vingt deux pieds de largeur à l'arrière plan.

Etant la même propriété acquise par feu Pierre Letellier de F. C. A. Bulaud par acte passé pardevant C. J. Soniat notaire le 27 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—6 14 21 28—août 4 7

**Mme Catherine Goerger vs Philip Kassel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8004—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Howard ci-devant Girondo, Lafayette ci-devant St Paul, Poydras et Lafayette ci-devant Hevia, désigné comme le terrain No 5, d'après un plan dressé par W H Atkinson architecte et enregistré comme plan No 58 dans les livres de C. J. Alaras, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt deux pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Howard sur une profondeur de cent sept pieds entre lignes parallèles, et à été acheté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt-quatre mai 1866.

2° Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Girondo, Poydras, St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par W. S. Atkinson le 15 mars 1841 déposé comme plan No 58 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire. Le terrain mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Girondo sur cent sept pieds dix pouces plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, sur la moitié dudit terrain la plus rapprochée de la rue Poydras et a été achetée par le défendeur à une vente faite par Harry T. Hays shérif de cette paroisse, par acte portant la date du 19 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7,14,21,28 4 7 août

**Mme S. K. Meleyer et al vs Joseph Billgery.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8047.—En vertu d'un writ de fieri facias pour fras à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles au rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le premier district de cette ville, MARDI 21 août 1883 à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix-neuf pieds deux pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 166 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Billgery des héritiers de Hert M. Shiff par un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 21 mai 1870.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**F. Le Bosque, Agent, vs. A. Desangeant.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3215—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 87 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 26e jour de juillet 1883, à 11 heures du matin, de—

Un certain lot de meubles, conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
17 juil—17 20 26

**Frederick Klein, Sophia Musel, femme de Francisco Mariano, subrogée, vs. Frederick et Sophie Mistrats.—Le même vs le même.**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4713, 4714.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Verling, veuve de Jacob Kohlman maintenant femme de Frederick Mistrats, à un certain îlet ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune D'Hémécourt et Baudin, et l'Avenue Hagan, se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Joe Pilié, le 1er mai 1840, déposé avec les archives de feu D. L. McCay, notaire, le dit îlet mesure, au pied américain, 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Baudin 307 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hémécourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
13 juil—13 19 26 août 2 8 11 Constable.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Premier District—Rue Baronne entre Delord et Calliope.**

**Succession de Mme B. McGuiness.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 8988.

A l'encan—à longs termes.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 13 dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, ayant 27 pieds 3 4|5 pouces de face à la rue Baronne sur 192 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 192 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14 et 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans pour billets des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 0|0 l'an du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilége de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets et transfert des polices d'assurance.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart notaire. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1883, et devront faire un dépôt de 10 o|o comptant pour lier la vente.

24 juil—24 4,11,18, 25 août

PAR H. STERN & CO.

**Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins**

PAR H. STERN & CO. encanteurs - Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 24 juillet 1883 à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JE certifie ici que le 3me jour de juillet 1883, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants, savoir:

Catherine E. Ryan
vs. } No 8793.
John G. Ryan, son époux

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante la loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante.

Il est décrété, adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883 soit maintenant confirmé et rendu péremptoire, et conséquemment que jugement soit rendu en faveur de la plaignante Catherine E. Ryan, et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux, la plaignante payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.
Signé A. L. TISSOT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans ce 6me jour de juillet, An de Notre Seigneur le Mil Huit Cent Quatre Vingt Troisième.
JAS. D. HAWKINS
10juil—10,17 21 31 7 août. Sous Greffier.

## REUNION DE CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Robert Fasnacht vs ses créanciers.

No 8021—Division D.

Aux créanciers du dit Robert Fasnacht insolvable.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Robert Fasnacht insolvable, qui aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr, notaire de cette paroisse, le 30 juillet 1883, à 11 heures du matin, à son bureau, No 17 Place Commercial, en cette ville pour délibérer sur et fixer les termes et conditions auxquels une certaine propriété appartenant au dit insolvable et décrite dans la pétition du syndic du dit insolvable, sera vendue.

Par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, ce 16 juillet 1883.

Bureau du Greffier, 18 juillet 1883.
GEO. P. LAZELAR,
19 juil—19,24 28 Député Greffier.

## Avis aux créanciers.

**Etat de la Louisiane vs. the Herdic Coach Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6479—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par les Commissaires liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
22 juil—22,26 31

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Johanna Dewenter, femme de Lawrence Merz.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 9002—Division—Attendu que Augusta Dea Wolf femme de Frederick August Albrecht a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Johanna Dewenter, femme de Lawrence Merz, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 juillet—24 28 2août

**Succession d'Eugène Gorrondona.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9090—Division—Attendu que Joseph F. Gorrondona a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Gorrondona décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK,
24 juil—24,28 2 août Greffier.

**Succession de Paul Pujo**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8199—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Magdeleine Pujo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
19 juil—19 24 28

**Succession de Fanchonnette Duboval.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,645—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Martial Philippe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
15 juil—15 19 24

# A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

**District inférieur de la Paroisse d'Orléans,**
**Nos 112 et 114 rue Royale.**

NLLE-ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise,

Moi, P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes assessées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse qu'elles sont dues en ce moment et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants, et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siége la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY,
Collecteur de Taxes du District Inférieur.
juin—29 6 juil

**Mme BONENO, sage-femme,** et maison pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les traitements et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Excepté si pratique depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16dée 1 an

## VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Propriété dans le Troisième District**

Succession de Andrew Schmitz et de sa femme, Mary Thoele.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8341.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1883, pour le compte de la dite succession—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Grands-Hommes, Pologne et Lesseps, formant le coin des rues Royale et Pologne, mesurant ensemble 52 pieds 5 pouces, plus ou moins, de façade à la rue Pologne sur une profondeur de 109 pieds 7 pouces, plus ou moins, à la rue Royale.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—27 juil 3 10 17 24 28

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un hôtel à Covington à l'encan**

D. A. Given & Son et D. A. Given, Jr, vs. leurs créanciers.

No 6,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juillet 1883. Il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre dans la ville de Covington, Louisiane, connus comme lots Nos 1, 2, 3 et 16 de l'îlet No 4. Les dits lots se touchant et formant l'encoignure des rues Rutland et New-Hampshire, et ont une façade totale de 170 pieds sur la rue Rutland sur une profondeur et façade à la rue New-Hampshire de 170 pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande bâtisse en briques servant comme hôtel et louée à bail à C. G. Joyner jusqu'au 30 novembre 1883, à raison de $15 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente garanti par privilèges et lien de vendeur et toutes les clauses d'usage, et transfert de l'assurance et la police de transfert, etc. et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr, notaire.
24 juil—24 29—5 12,19, 5

## ASSURANCES.

### Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

**Pour l'année expirant le 31 décembre 1882**

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | 319,589 40 | |
| Primes maritimes | 1,6..01 62 | |
| Primes de rivières | 35,765 19— | $681,956 21 |
| Primes acquises en 1881 | | 87,983 10 |
| Total des primes | | $769,839 12 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises | $261 117 02 | |
| Primes remboursées | 54,592 99 | |
| Réassurances | 99 691 88— | 355,401 89 |
| Primes nettes acquises | | $414,437 42 |
| A ...er, loyer et sauvetage | | 45 036 18 |
| | | $459 473 60 |
| A déduire— | | |
| Pertes de feu | $189,798 92 | |
| Pertes maritimes | 43,933 10 | |
| Pertes de rivières | 19,127 64 | |
| Total des pertes | $251,859 36 | |
| Dépenses générales, commissions, réactions, taxes, etc | 174 524 25— | 426,384 61 |
| Profits nets | | $33,088 9 |
| Ajouter— | | |
| Montant au crédit de profits et pertes | $145 255 10 | |
| Moins dividende de juillet 1882 | 25 000 00— | 120,255 10 |
| Surplus | | $153,344 09 |
| A déduire— | | |
| Réclamations fixées, non fixées et non acceptées | | 46,410 26 |
| Surplus net 31 décembre 1882 | | $106,933 83 |

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

| | |
|---|---|
| Argent dans les banques | $90,104 79 |
| 200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent | 239 000 00 |
| 50 bons Levee Steam Cotton Press | 26 250 00 |
| 2 bons du New Orleans Pacific Railway | 1,720 00 |
| 10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company | 10,000 00 |
| 50 bons du New Orleans Water Works | 27,000 00 |
| 40 bons du New Orleans City Railroad | 27,800 0 |
| 1 bon du Battalion Washington Artillerie | 506 0 |
| 15 actions du New Orleans City Railroad | 1,290 00 |
| 5 actions de la State National Bank | 595 00 |
| 35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co | 1,260 00 |
| 120 actions de la Valette Dry Dock Company | 3,000 00 |
| 1 action du New Louisiana Jockey Club | 750 0 |
| Propriétés foncières en ville | 132,940 00 |
| Billets, les hypothèques | 115,027 66 |
| Prêts sur demande | 67,900 00 |
| Billets garantis par nantissement | 0 00 |
| Billets à recevoir en règlement de primes | 13,476 63 |
| Primes en cours de collection | 62,761 87 |
| Dû par agents et en cours de transmission | 10,645 27 |
| Compte en suspens | 716 26 |
| Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées | 17,601 14—$875,588 62 |

PASSIF

| | |
|---|---|
| Fonds capital | $500,000 00 |
| Réserve pour primes non acquises | 261,117 02 |
| Réserve pour réclamations non déterminées | 46,410 26 |
| Dividende non réclamé | 4,215 50 |
| Dû à la Factors and Traders' Insurance Company | 11,400 29 |
| Dû à d'autres compagnies pour réassurances | 5,511 72 |
| Excédant net comme ci-dessus | 106,933 83—$875,588 62 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.
JAS. FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

(Signé) CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 1 ... 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| JULES ALDIGÉ, | H. GALLY, |
| THEO. BRIERRE, | CHAS. LAFITTE, |
| W. A. BELL, | PIERRE POUTZ, |
| ANT. CARRIÈRE, | AD. SCHREIBER, |
| CHAS. T. DUGAZON, | CHAS. E. SCHMIDT |
| D. FATJO | ... |